

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 décembre 2010 à 20 heures 30

Convocation et affichage

du : 08.12.2010

Nombre de Conseillers

en exercice : 14

Présidence de : M. ALAZARD Robert, Maire.

Présents : M. LAVABRE, MME CIUCCI, MM. CREDOZ, ALBUGUES M, LOPEZ, DELON, DOUSSE, COURRECH, ALBUGUES B, RICHARD.

Excusés : MME LOSFELD, MM. DEVROUX, BORREDON.

Procuration : MME LOSFELD à MME CIUCCI - M. DEVROUX à M. LOPEZ
M. BORREDON à M. CREDOZ

Secrétaire de séance : M. RICHARD.

Secrétaire auxiliaire : MME CORBEIL Michèle, Adjoint Administratif Principal.

◆ ◆ ◆

Séance ouverte à 20 h 30.

1 - Travaux en régie

Sur la section de fonctionnement ont été payées des fournitures et des heures de travail d'employés communaux relatives à des travaux d'investissement (création local de stockage, sanitaires et aménagements à la salle communale) ; il convient de les affecter à la section d'investissement par le biais des travaux en régie.

Fournitures	3 603.70 €	TOTAL	6 222.65 €
Heures de travail	2 618.95 €		

Voté à l'unanimité

2 - Annulation régie camping

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision en date du 12 mars 2010, elle a confié, dans le cadre d'une délégation de service public, la gérance du complexe touristique du Plan d'Eau des Chênes à la SARL Jacques et Vacances.

Le contrat d'affermage a été signé le 18 mars.

Les reversements des sommes perçues par la Commune (arrhes, acomptes...) pour la saison estivale 2010, au profit de la SARL Jacques et Vacances, étant terminés, il y a lieu de supprimer la régie au 31.12.2010.

Voté à l'unanimité

Monsieur Michel ALBUGUES : Il lui a été rapporté que le délégataire a tronçonné plusieurs arbres pour sortir des mobil'homes.

Le Maire confirme : il est allé sur place, et effectivement, les mobil'homes pouvaient difficilement sortir sans cette action. Le délégataire s'est renseigné auparavant auprès d'un pépiniériste : les mûriers vont reprendre sans difficulté.

Les arbres que la Commune souhaitait couper étaient marqués en rouge, les mûriers eux ont été ébranchés.

Monsieur COSPEREC a dessouché des arbres à la pelle à côté de l'île, un courrier lui sera adressé car il ne doit pas faire de gros travaux sans l'accord préalable de la Commune. Toutefois, s'il veut implanter des chalets, il est obligé de faire des plates-formes.

Il y a de gros problèmes d'humidité au Village de Vacances, il semble qu'il y ait un mauvais vieillissement au niveau des toitures. Monsieur SAILLOL, architecte, doit venir constater.

Le contrat d'affermage prévoit que le délégataire doit fournir le bilan d'exploitation. Il lui sera réclamé.

Monsieur Michel ALBUGUES préconise une visite sur place. Madame CIUCCI et le Maire rappellent que c'est prévu dans le contrat : la Commune a un droit de regard. Il est décidé d'organiser une visite du conseil municipal en début d'année 2011.

3 - Dématérialisation des marchés publics - Avenant à convention

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu des articles 39, 40, 41 du Code des Marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1er janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90 000 € sous forme dématérialisée sur une plateforme internet spécialisée. Il précise qu'à partir du 1er janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un " profil acheteur " afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Afin d'aider les collectivités à répondre à moindre coût à ces obligations, le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne a mis en place en juillet 2010 une Plateforme Départementale de Dématérialisations des Marchés Publics : marchespublics82.com.

Il précise que ce nouveau service de Dématérialisation des Marchés Publics est proposé par le Centre de Gestion sans surcoût aux collectivités déjà adhérentes à sa plateforme ACTES, (à nombre égal d'utilisateurs), comme la Commune de Montaigne de Quercy.

Voté à l'unanimité

4 - Paiement dépenses investissement avant vote du budget 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin de pallier à toutes dépenses imprévues avant le vote du budget 2011, elle peut l'autoriser (Art. L.1612 CGCT) à procéder à des paiements sur l'exercice 2011, pour des dépenses d'investissement, ce, à hauteur du 1/4 du montant total des dépenses d'investissement réalisées en 2010.

Les crédits correspondants seront portés au budget 2011.

2313 op 25 7 505 €

Voté à l'unanimité

5 - Acquisition balayeuse

Il est décidé d'acquérir, auprès de la Sarl ROBERT de Castelnaud Montriatier (46), une balayeuse d'occasion de marque HAKO, Modèle Citymaster 1800TDI, année 2004, garantie 2 ans pièces et main d'oeuvre, au prix de 20 000 € HT,

Voté à l'unanimité

Débat préalable au vote :

La première démonstration de ce matériel a été faite par temps de pluie, le résultat n'était pas très probant. Par contre, par temps sec, il est très efficace, la quasi totalité de Montaigu peut être balayée en 3 heures.

Monsieur CREDOZ aurait souhaité que d'autres devis soient demandés.

Le Maire précise que le devis du concessionnaire HAKO pour du matériel neuf s'élève à 80 000 €, et que Monsieur LAVABRE a appelé un autre représentant de machines. Ce dernier propose le même prix du neuf et estime qu'on ne trouve pas d'occasions à moins de 50 000 €.

Madame CIUCCI signale que sur internet il existe un site où certaines grandes villes mettent leur matériel à vendre d'occasion. Il reste toutefois le problème de voir fonctionner le matériel.

6 - Maintenance matériel informatique 2011

Le Maire informe l'Assemblée que :

- la Sarl La Souris - avec laquelle un contrat de maintenance du matériel informatique a été souscrit - a été mise en liquidation judiciaire, de ce fait ledit contrat est caduque.
- le serveur de la Mairie étant tombé en panne il a fallu le changer, dans l'urgence, il a été fait appel à la Société LA SOURIS 82, dont le siège social est situé 13 rue Albert Caillau à Montaigu-de-Quercy, à laquelle un devis a été demandé pour la maintenance du parc informatique.

Sur proposition du Maire il est décidé de souscrire à compter du 01 janvier 2011, auprès de la Sarl La Souris 82, un contrat pour l'ensemble du parc ordinateur de la Commune, selon le devis proposé pour un coût annuel de 1 680 € HT pour la maintenance informatique de 18 ordinateurs, à savoir :

- 13 ordinateurs à l'Ecole Publique dont 9 portables
- 5 ordinateurs au Secrétariat de la Mairie

Voté à l'unanimité

7 - Décision modificative Commune

Imputation	Désignation	Augmentation	Diminution
<i>Virements de crédits Dépenses</i>			
2313	Immos en cours-constructions		- 7 190.00 €
2313-25	Gros Tx S des F		- 6 223.00 €
6554			- 603.00 €
2313 / 040	Immos en cours-constructions	+ 871.00 €	
2313-25 / 040	Gros Tx S des F	+ 5 352.00 €	
21578	Autre matériel et outillage	+ 5 940.00 €	
2184	Mobilier	+ 1 250.00 €	
6574	Subv. fonct. pers droit privé	+ 603.00 €	
		+ 14 016.00 €	- 14 016.00 €

Voté à l'unanimité

8 - Office du Tourisme

Le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 01 janvier 2010 la Communauté de Communes Montaigu-Pays de Serres a pris la compétence de l'Office du Tourisme.

En ce qui concerne l'année 2010, le personnel de l'Office a continué à gérer les réservations du site touristique du Plan d'Eau des Chênes ce jusqu'au mois de juin.

Par conséquent, pour cette année de transition, il est décidé de ne pas demander de compensation financière pour les dépenses ci-après :

- eau, électricité, téléphone, informatique.

Accord unanime.

Pour 2011 un bail ou une convention de mise à disposition avec participation financière pourrait être envisagé.

Monsieur VERIL, Président de la Communauté de Communes sera contacté à cet effet.

Compte tenu de la présence du CODET, des compteurs divisionnaires seraient installés pour l'électricité.

Monsieur RICHARD estime qu'il faut vérifier la possibilité pour l'eau, compte tenu du règlement du service de distribution d'eau potable.

Accord unanime

9 - Questions diverses

Modification horaire hebdomadaire de travail

Le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait à compter du 01 janvier 2011 de revoir le temps de travail hebdomadaire afférent à l'emploi d'Adjoint technique de 2ème classe de la collectivité (actuellement fixé à 24 heures).

Il indique que, conformément à la réglementation en vigueur, il serait nécessaire dans :

- un premier temps, de supprimer l'emploi ci-dessus à revoir, tel qu'il est actuellement.
- un deuxième temps, de créer un nouvel emploi avec une durée hebdomadaire de travail de 32 heures.

Voté à l'unanimité

Subvention Association Quercy Pays de Serres

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision du 22 juin dernier, elle a fixé les subventions 2010.

Il précise que l'Association Quercy Pays de Serres dont le siège est à Lauzerte tient une permanence bimensuelle à la Mairie de Montaigu-de-Quercy. Cette association vient en aide aux plus démunis dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et notamment l'aide aux chômeurs de la Commune.

Il est décidé de verser à l'Association Quercy Pays de Serres : 1 000 € au titre de 2010.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé.

Informations du Maire

Budget Lotissement

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a vendu les terrains du Camp de Fumel (lots, voirie et abords). A la suite de cette vente la TVA perçue en son temps aurait dû être reversée.

Interrogée par nos services, Madame DAUTREY, Comptable de la Commune, a bien défendu ce dossier auprès des instances fiscales en raison notamment de leur classement en zone inondable.

La TVA ne sera pas remboursée.

Il y aura lieu par ailleurs de clôturer ce budget en 2011.

Eglise de Pervillac

L'Entreprise El Kessi n'a pas répondu à notre demande de devis. Celui de l'Ets CARNEJAC s'élève à 2 404 € HT (2 875.18 € TTC).

Monsieur ALBUGUES Michel informe l'Assemblée que les peintures murales s'abîment de plus en plus. Les canalites sont-elles bien posées ? La fresque se détériore rapidement. Monsieur le Maire va appeler Monsieur CARNEJAC.

Eglise Saint-Michel

Une grosse fuite d'eau a abîmé les chapelles. Les contreforts côté Nord ont besoin d'être restaurés. Des devis ont été demandés aux entreprises :

- CARNEJAC pour les toitures,
- RAYNAL pour le rejointoiement.

Il s'agit de gros travaux de restauration, des subventions seront demandées.

Monsieur RICHARD demande si d'autres entreprises seront consultées. Monsieur le Maire répond que ces premiers devis serviront uniquement pour les demandes de subventions, et qu'il y a aura ensuite une consultation formelle.

Achat de terrains

Le Maire propose d'acheter les terrains de la famille DEILHES situés à côté de la Salle des Fêtes, environ 1 100 m². Ce serait très intéressant pour la collectivité notamment pour le stationnement des personnes se rendant au cabinet médical qui sera situé juste en face. De plus cela enlèverait un point noir dans Montaigu.

La valeur vénale a été estimée par les Domaines à 17 000 €. Une proposition sera faite aux propriétaires à hauteur de 18 000 €.

Dans le cas où la négociation n'aboutirait pas, cet achat peut être déclaré d'utilité publique et les propriétaires expropriés.

Il y a également les terrains " Roquefort ", mais l'emplacement est beaucoup moins intéressant.

S.D.E. / Ets Demarais

Avenue Louis Resses une partie de la ligne électrique sera enfouie de l'Oustal jusqu'à la maison du Docteur BONNET. L'enfouissement est à la charge du SDE. On pourrait faire enfouir en même temps les lignes téléphoniques. France Télécom paiera les fournitures et nous les branchements. Un devis nous sera adressé et les sommes nécessaires au paiement inscrites au budget 2011, les travaux sont prévus pour mai 2011.

Monsieur DELON souhaite que les travaux devant l'école soient réalisés hors période scolaire.

Dans le cadre du renouvellement des adductions d'eau potable, il serait bon d'envisager l'enfouissement des lignes électriques et téléphonique dans la rue des Coutelets.

Arbre de Noël

Le Noël du personnel communal aura lieu le 16 décembre, tout le personnel et les retraités sont invités à l'exception d'une personne qui l'année dernière, 3 jours après le Noël avait porté plainte contre la Mairie.

Pigeons

Un essai sera fait avec un appareil à ultra son : M. Alex CARNEJAC se propose d'en installer un quelques temps sur l'horloge. Si cela s'avère efficace on pourrait en faire l'acquisition pour environ 500 €. Le rayon couvert est de 400 mètres.

Deux administrés se sont proposés de faire circuler une pétition pour qu'une battue soit autorisée.

Toilettes Mairie et Poste

Il y a de gros problèmes d'évacuation, les eaux s'imprègnent dans les murs et s'écoulent aussi à l'extérieur. Cela se voit lorsque l'on descend la rue de la Fontaine, il y a de l'herbe qui pousse sur le mur. Des sanibroyeurs ont été installés.

Repas cantine

Monsieur CREDOZ propose, suite aux doléances des intéressés de baisser le prix du repas adulte, qui était de 5,80 € avec café, vin et fromage, à 5 €.

Voté à l'unanimité

Monsieur LAVABRE : avait demandé de baptiser la Bibliothèque du nom de Michel SERRES, il dépose la même requête.

Monsieur SERRES sera contacté à cet effet.

Accord unanime

Monsieur RICHARD : L'enfouissement des lignes EDF et téléphone à Soussis est en cours.

La séance est levée à 22 H 20.